

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



MARS
2016
NUMÉRO
0954

Prestations sociales : les personnes éligibles sont-elles les mieux informées ?

Selon le Baromètre d'opinion de la DREES, au moins 90 % de la population a déjà entendu parler des allocations familiales, des aides au logement, du revenu social d'activité (RSA) ou de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Plus de la moitié des Français déclarent même savoir précisément à qui ces prestations s'adressent.

À l'inverse, plus d'une personne sur deux ignore ce qu'est l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou l'aide médicale d'État (AME). La connaissance des prestations varie selon les groupes sociaux : elle est moins élevée chez les hommes, les ouvriers, les jeunes et les plus de 70 ans.

Le public cible d'une prestation s'estime mieux informé que l'ensemble de la population. Toutefois, une part significative de ses bénéficiaires indique ne pas en connaître précisément les critères d'attribution. Parmi les 20 % les plus modestes, six personnes sur dix déclarent savoir qui peut bénéficier du RSA ou de la CMU-C, mais c'est le cas d'une personne sur trois seulement pour la prime pour l'emploi (PPE) et d'une personne sur dix pour l'ACS.

Dans quelle mesure les Français connaissent-ils les prestations auxquelles ils ont droit ? Le déficit d'information, difficile à estimer, est néanmoins considéré comme une des principales sources du non-recours. Certaines des nouvelles questions introduites dans l'édition 2014 du Baromètre d'opinion de la DREES (encadré 1) permettent toutefois d'étudier la connaissance déclarée des principales prestations du système de protection sociale (encadré 2). Un suivi sera ensuite assuré tous les deux ans.

Des prestations bien identifiées, sauf l'APA, l'ACS et l'AME

Plus de neuf Français sur dix ont déjà entendu parler des allocations familiales, des aides au logement (AL), du revenu de solidarité active (RSA) ou de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) [graphique 1]. La prime pour l'emploi (PPE), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le minimum vieillesse – allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) – sont connus d'au moins trois personnes sur quatre. À l'inverse, un dernier ensemble de prestations le sont peu, puisque près d'une personne sur deux ignore l'existence de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), et plus de deux sur trois déclarent n'avoir jamais entendu parler de l'aide au paiement d'une

1. 48 % des très bons connaisseurs déclarés de l'AME ont accompli des études supérieures.

complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale d'État (AME).

L'allocation versée à des personnes victimes d'isolement social « ALIS » – prestation fictive introduite dans le questionnaire afin d'évaluer la fiabilité des réponses obtenues – constitue un cas à part (encadré 3).

Cependant, avoir entendu parler d'une prestation n'implique pas d'en connaître les bénéficiaires. Seulement 40 % à 50 % de la population estime connaître précisément le public cible du RSA, de la CMU-C, de la PPE, de l'AAH ou bien du minimum vieillesse. Ils sont encore moins nombreux dans le cas de l'APA (27 %), de l'ACS et de l'AME. Moins de deux personnes interrogées sur dix savent à qui sont destinés ces deux derniers dispositifs particulièrement méconnus, et plus des trois quarts de la population n'en ont jamais entendu parler.

Les facteurs sociaux conditionnent le niveau de connaissances des prestations

Le nombre de ses bénéficiaires pourrait expliquer qu'une prestation soit plus ou moins bien connue. Les allocations familiales, perçues par 4,9 millions de ménages en 2014, constituent en effet la prestation la plus connue, à l'opposé de l'AME, attribuée cette même année à 0,3 million de personnes.

Ce facteur n'est pourtant pas le seul à prendre en compte. L'ancienneté des allocations familiales ou des AL – instaurées dans l'immédiat après-guerre – peut, en partie, expliquer que ces allocations soient connues du plus grand nombre. L'exposition médiatique est aussi très variable selon les dispositifs : l'ACS se révèle moins bien connue que l'AME, alors qu'elle profite à quatre fois plus de personnes (encadré 2).

Les prestations pourraient aussi être connues essentiellement des publics qu'elles visent, mais ce n'est pas systématiquement le cas. Ainsi, les personnes dont la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de diplôme sont les plus élevés déclarent plus souvent que les autres connaître l'AME¹, alors qu'elles ne font pas partie des publics ciblés (tableau 1). De même, le minimum vieillesse est mieux connu des populations ayant un niveau de vie élevé que des plus modestes. Enfin, presque une personne sur deux dit savoir à qui la CMU-C et le RSA sont destinés, alors

que ces prestations ne s'adressent qu'à la fraction de la population dont les revenus sont les moins élevés.

Les femmes connaissent mieux les prestations que les hommes

La connaissance du système de protection sociale varie en fonction de multiples

caractéristiques des répondants. En revanche, elle semble sans effet sur la probabilité de se prononcer en faveur de prestations universelles plutôt que sur des prestations basées sur les contributions ou le niveau de vie des individus. Pour mieux appréhender ces variations, un score est construit dans lequel un point est attribué à chaque enquêté s'il a entendu parler de la

ENCADRÉ 1

Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête de suivi de l'opinion sur la santé, les inégalités et la protection sociale. Commandée par la DREES tous les ans depuis 2000 (sauf en 2003), elle est réalisée par l'institut BVA depuis 2004, après l'avoir été par l'IFOP de 2000 à 2002. Depuis 2014, certaines questions sont posées une année sur deux : une partie d'entre elles portait en 2014 sur la connaissance du système de protection sociale.

La vague de 2014 a été effectuée en face à face en octobre-novembre auprès d'un échantillon de 3 009 personnes représentatif de la population habitant en France métropolitaine et âgée de 18 ans ou plus. L'échantillon est construit selon la méthode des quotas (par sexe, âge, profession de la personne de référence), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont sensibles à la formulation des questions ou à leur place dans le questionnaire. Elles permettent néanmoins des comparaisons dans le temps et entre catégories de population, mais des différences trop faibles (de l'ordre de un ou deux points de pourcentage) peuvent ne refléter que des imperfections de mesure.

ENCADRÉ 2

Les dix prestations étudiées

Allocations familiales (AF) : Perçues par 4,9 millions de familles en décembre 2014, elles sont versées à partir du deuxième enfant à charge de moins de 20 ans.

Aides au logement (AL) : Regroupant l'allocation logement à caractère familial, l'allocation logement à caractère social ainsi que l'aide personnalisée au logement, elles bénéficiaient en décembre 2014 à 6,3 millions de ménages en fonction de leur loyer ou du remboursement de leur emprunt immobilier et de leur niveau de ressources.

Revenu de solidarité active (RSA) : Attribué à 2,4 millions de ménages en décembre 2014, le RSA regroupe le RSA socle (réservé – sauf exceptions – aux 25 ans ou plus sans activité) et le RSA activité, un complément de revenu attribué aux travailleurs pauvres.

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) : Allouée à 5,2 millions de personnes en décembre 2014, la CMU-C propose une assurance santé complémentaire aux personnes dont les revenus ne leur permettent pas de s'assurer par leurs propres moyens.

Prime pour l'emploi (PPE) : Crédit d'impôt attribué aux foyers modestes dont au moins un membre déclare un revenu d'activité, la PPE a été versée en 2014 à 5,5 millions de foyers fiscaux. En 2016, la prime d'activité remplace la PPE et le RSA activité.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : Minimum social destiné aux adultes handicapés à partir d'un taux d'invalidité de 50 %, l'AAH a été attribuée à 1 million de personnes en décembre 2014.

Minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : Perçue par 0,4 million de personnes en décembre 2014, l'ASPA assure un revenu minimum aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou de l'âge minimum de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) ayant de faibles ressources.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : Versée à partir de 60 ans, en fonction du degré de perte d'autonomie et du revenu de l'allocataire, l'APA a financé une partie des dépenses nécessaires au maintien à domicile ou du tarif dépendance de l'établissement de résidence de 1,3 million de personnes en décembre 2014.

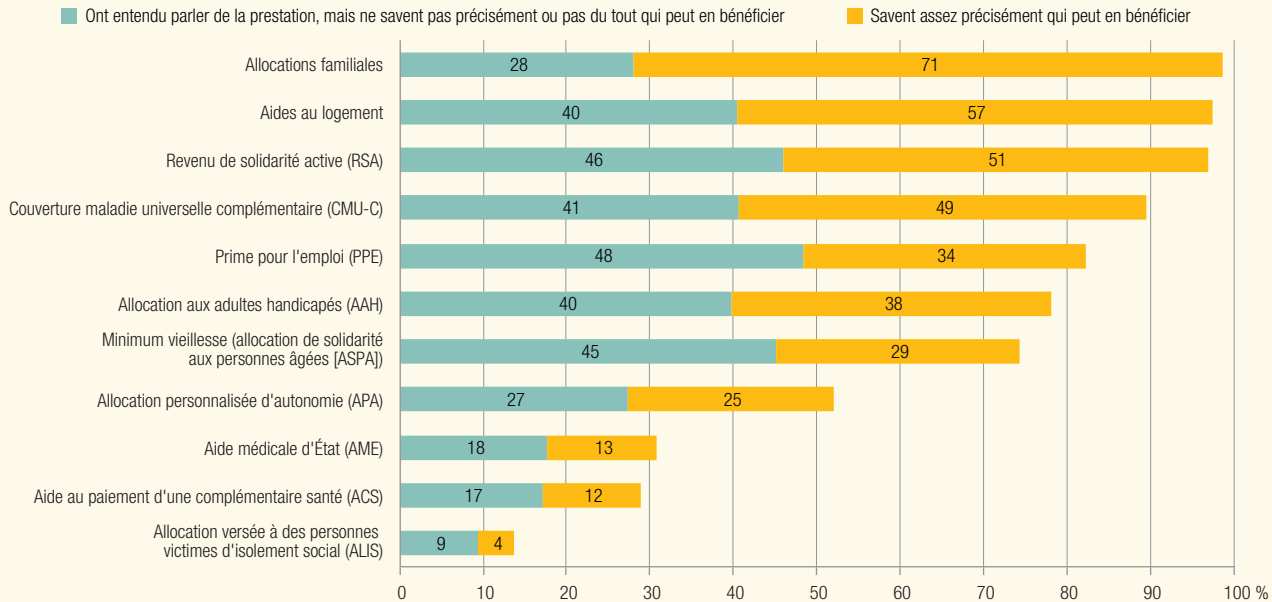
Aide médicale d'État (AME) : Attribuée à 0,3 million de personnes en décembre 2014, l'AME couvre les frais médicaux des personnes résidant en France depuis plus de trois mois mais dont la situation « irrégulière » leur interdit l'accès à la CMU.

Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) : En vue d'atténuer l'effet de seuil engendré par la condition de ressources de la CMU-C en aidant au paiement d'un contrat d'assurance maladie complémentaire, l'ACS a été accordée en 2014 à 1,2 million de personnes.

Allocation versée à des personnes victimes d'isolement social (ALIS) : Prestation fictive (voir encadré 3).

GRAPHIQUE 1

La connaissance déclarée des prestations



Note • Questions posées aux enquêtés : « Parmi cette liste de prestations, je vais vous demander pour chacune d'entre elles si vous en avez déjà entendu parler, et si vous pensez savoir qui peut en bénéficier. Avez-vous entendu parler... ? (Oui / Non) » ; « Savez-vous qui peut en bénéficier ? (Oui, assez précisément / Oui, mais approximativement / Non) »

Lecture • 51 % des enquêtés déclarent savoir assez précisément qui peut bénéficier du RSA, 46 % en ont entendu parler mais sans savoir précisément à qui il est destiné.

Champ • Individus de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source • Baromètre d'opinion de la DREES, 2014.

ENCADRÉ 3

L'ALIS, une prestation fictive

Pourquoi une prestation fictive ?

Les réponses des enquêtés mêlent deux types d'informations difficiles à distinguer : la personne interrogée a-t-elle déjà entendu parler de la prestation ? Est-elle disposée à dire à l'enquêteur qu'elle ignore de quoi il s'agit ? Cette ambiguïté affecte l'évaluation de la connaissance des prestations en raison : de biais sociaux (refus d'avouer son « ignorance »), de biais psychosociaux (tendance à l'acquiescement), de biais cognitifs (effet de halo : répondre de la même manière à une série de questions proches).

Une prestation fictive – « l'allocation versée à des personnes victimes d'isolement social (ALIS) » – a donc été introduite dans la liste de prestations réelles, afin de mesurer l'effet de la situation d'enquête sur les réponses et de distinguer les individus qui y ont été les plus sensibles.

Un effet tangible mais limité

Une part significative des enquêtés déclare avoir entendu parler de l'ALIS (13,6 %), mais seule une petite minorité affirme en identifier les bénéficiaires (4,3 %).

Ce sont plus souvent les cadres, les diplômés de l'enseignement supérieur et les individus appartenant aux 20 % de la population les plus aisés qui déclarent connaître l'ALIS. La propension à « connaître » l'ALIS croît jusqu'à 50-59 ans. L'ordre des propositions étant aléatoire, l'existence d'un « effet de halo » reste aussi envisageable dans les cas où l'ALIS est soumise à l'enquête après plusieurs « vraies » prestations.

Les conséquences conjointes de l'effet de halo et de la plus grande aversion des catégories supérieures à reconnaître une défaillance devant l'enquêteur pourraient donc expliquer une part significative de ces réponses.

Les « connaisseurs » de l'ALIS sont exclus de l'analyse

Des personnes déclarent donc connaître certaines aides, alors que ce n'est en réalité pas le cas. Un indicateur de la connaissance globale de chaque répondant est construit en attribuant un point pour chaque prestation dont la personne a entendu parler et deux points si elle sait à qui elle s'adresse. Cet indicateur montre que le score moyen obtenu par les personnes ayant entendu parler de l'ALIS est significativement supérieur (12,5) à celui des autres enquêtés (10,6). Il atteint 16,8 pour la minorité de ceux qui « savent » à qui l'ALIS est destinée, soit un niveau 58 % supérieur à celui constaté pour les non-connaisseurs de l'ALIS.

Ce phénomène pose problème pour l'étude de la connaissance des prestations au sein de la population. Pour limiter l'impact de ce biais, les répondants indiquant avoir déjà entendu parler de l'ALIS ont été exclus de l'analyse.

prestation, et deux points s'il affirme en identifier les bénéficiaires (encadré 3). Les scores moyens obtenus par différents groupes de répondants au Baromètre sont ensuite comparés (graphique 2), exclusion faite des personnes ayant déclaré connaître la prestation fictive « ALIS ». La moyenne générale s'établit à 10,6, pour une valeur maximale théorique de 20 points.

Certains facteurs sont associés à la fois à un score global supérieur et à une meilleure connaissance de chacune des allocations. En moyenne, les femmes semblent mieux informées que les hommes (11,1 contre 10,1), tandis que les ouvriers (9,4) sont moins au fait des prestations sociales que les autres salariés². Les jeunes et les plus de 70 ans, avec respectivement des scores de 8,9 et 9,8, connaissent moins bien l'ensemble des prestations que les autres classes d'âges (scores de 11 à 11,6)³.

Les jeunes ouvriers sont les moins bien informés

L'âge est un critère à prendre en compte lorsqu'on étudie les différences dans les réponses en fonction du niveau de diplôme ou du lieu d'habitation. Ainsi, l'effet négatif

-
- 2. Le faible nombre de travailleurs indépendants enquêtés rend les estimations peu précises pour cette catégorie d'actifs.
- 3. Tous les écarts cités ici sont statistiquement significatifs au seuil de 95 %.

TABLEAU 1
Personnes déclarant savoir à qui s'adressent les prestations

Écart en % par rapport au taux moyen

Connaissance des populations ciblées	Allocations familiales	Allocations logement	RSA	CMU-C	PPE	AAH	ASPA	APA	AME	ACS
Ensemble des répondants (en %)	69	55	48	46	31	35	25	22	11	9
Sexe										
Homme	-6	-5	-1	-4	-1	-5	-2	-5	0	-3
Femme	6	5	1	4	1	5	2	5	0	2
Âge										
16-29 ans	-15	-2	-3	-10	-4	-11	-13	-12	-7	-4
30-39 ans	6	5	6	10	10	0	-7	-7	4	1
40-49 ans	8	6	6	3	8	3	0	0	0	1
50-59 ans	1	0	4	4	2	6	1	4	1	0
60-69 ans	5	-2	3	4	-5	8	13	12	4	3
70 ans ou plus	-6	-9	-19	-13	-15	-7	8	5	0	-1
Activité et catégorie socioprofessionnelle										
Agriculteur	8	-4	1	-7	-6	-6	9	-2	-8	-9
Artisan	-6	-5	1	-7	4	-1	-2	-12	-5	-2
Cadre	-3	-9	-1	1	1	-7	0	0	5	-2
Profession intermédiaire	2	4	6	4	3	6	0	3	3	0
Employé	6	2	3	0	13	-1	-3	0	0	1
Ouvrier	-5	0	-1	-3	7	-8	-10	-15	-6	-2
Chômeur	2	11	15	19	9	4	-5	-6	-2	4
Retraite	0	-5	-8	-4	-9	1	11	10	3	1
Au foyer	5	8	-1	5	-4	5	-6	-5	-3	-1
Diplôme										
Sans diplôme	-6	-1	-8	-7	-7	2	-1	-1	-5	-1
Inférieur au baccalauréat	4	3	1	2	4	4	3	0	-2	0
Baccalauréat	1	2	5	3	2	-3	0	-1	-1	1
Post-baccalauréat	-1	-4	0	0	-1	-4	-2	1	6	0
Niveau de vie										
Quintile 1	1	13	10	11	2	5	-2	-5	-2	3
Quintile 2	0	6	0	-3	3	1	-1	-1	-4	2
Quintile 3	-1	-1	-4	2	5	-1	-3	0	-3	-3
Quintile 4	3	-5	-3	-1	-2	-3	3	2	2	1
Quintile 5	-1	-6	2	1	-2	1	3	3	6	-3
Prestation perçue										
RSA	8	21	34	28	11	14	2	-3	1	9
Prestations familiales	13	9	3	4	7	1	-4	-4	0	1
Allocations logement	6	19	9	11	7	6	-3	-4	-3	6
Handicap/dépendance	6	4	5	7	-3	33	1	5	2	6
Habitat										
Rural	2	-5	-8	-7	-2	-1	-2	3	-3	-2
Petite ville	1	5	4	3	4	5	9	2	-1	1
Ville moyenne	0	3	2	5	2	4	3	-1	-2	3
Grande ville	0	4	4	4	0	0	-1	-1	0	-1
Agglomération parisienne	-1	8	5	5	4	2	-3	-4	8	2
Enfant à charge										
Oui	9	5	2	1	4	0	-4	-4	0	0
Limitation d'activité										
Oui	1	1	-3	1	-3	7	5	4	0	0

Note • Question posée aux enquêtés : « Savez-vous qui peut en bénéficier ? (Oui, assez précisément / Oui, mais approximativement / Non). »

Lecture • La proportion de non-diplômés estimant savoir assez précisément qui bénéficie de la CMU-C est inférieure de 8,2 % au taux moyen (46,5 %).

Champ • Résidents de France métropolitaine (18 ans ou plus) ne connaissant pas l'allocation fictive, dite « allocation versée à des personnes victimes d'isolement social », l'ALIS (87 % de l'échantillon).

Source • Baromètre d'opinion de la DREES, 2014.

•••

4. Cette faible amplitude s'explique probablement par la fréquente délégation des tâches administratives aux aidants des personnes âgées.

de l'absence de diplôme sur le score de connaissance des prestations, indétectable avant 50 ans, tend à s'accroître avec l'âge des personnes interrogées. Habiter en zone rurale n'implique de plus faibles scores de connaissance qu'à partir de 40 ans. En revanche, les ruraux de moins de 40 ans obtiennent de meilleurs résultats que la moyenne, ce qui suggère une transformation du profil social de la population rurale au fil des générations.

La prise en compte de l'effet de l'âge sur le niveau de connaissances des prestations montre aussi que le fait de vivre en agglomération parisienne n'a pas, a priori, d'effet négatif sur les résultats obtenus. Si les scores de connaissance y sont en moyenne plus faibles, c'est que la population vivant en Île-de-France est plus jeune que dans le reste du territoire (22 % de ces enquêtés ont entre 18 et 29 ans, contre 17 % pour le reste du pays) et que les jeunes sont en général moins bien informés que leurs aînés.

Il est donc possible de dresser deux profils distincts avec, d'une part, les femmes de 40 à 60 ans, vivant en ville et ayant obtenu au moins un brevet ou un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) [score moyen : 12,2] et, d'autre part, les jeunes ouvriers (score moyen : 7,6). L'écart entre ces deux groupes est substantiel : le premier profil obtient un score de connaissance supérieur de 60 % à celui du second.

Le public ciblé par les aides est plutôt mieux informé que l'ensemble de la population

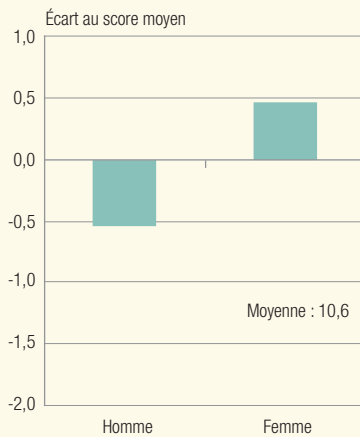
Les bénéficiaires d'une allocation déclarent bien plus souvent connaître leurs destinataires que ceux ne la perçoivent pas. C'est vrai du RSA (81 % contre 48 %), des AL (73 % contre 55 %), de l'AAH (68 % contre 35 %) et de l'APA (27 % contre 22 %⁴). Les prestations sociales sont même mieux connues des populations qu'elles ciblent. Le RSA, la CMU-C et les APL, qui visent les ménages les plus modestes, sont mieux connus des 20 % de la population dont le niveau de vie est le plus bas. L'identification des bénéficiaires de la PPE – dont le plafond d'éligibilité est nettement plus élevé – est plus fréquente dans les trois premiers quintiles de niveau de vie.



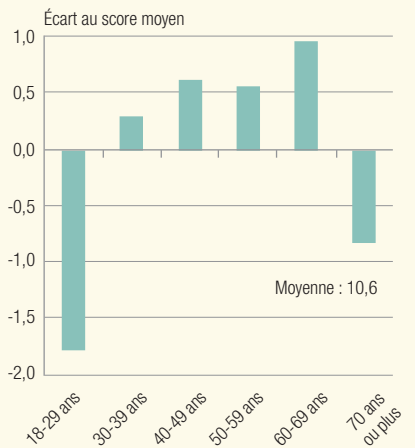
GRAPHIQUE 2

La connaissance déclarée des prestations sociales selon les caractéristiques sociodémographiques

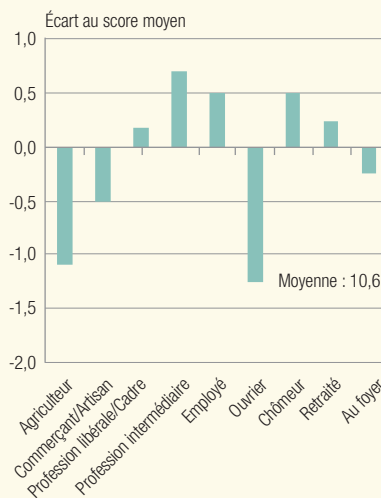
A. Sexe



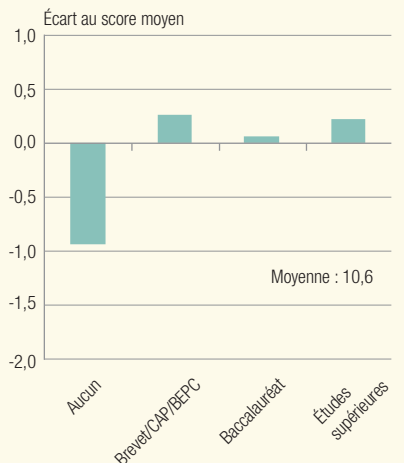
B. Âge



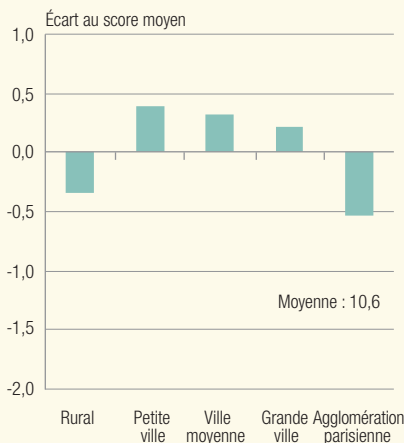
C. Statut professionnel



D. Diplôme



E. Taille de la localité de résidence



Note • Questions posées aux enquêtés : « Parmi cette liste de prestations, je vais vous demander pour chacune d'entre elles si vous en avez déjà entendu parler, et si vous pensez savoir qui peut en bénéficier. Avez-vous entendu parler...? (Oui / Non) » ; « Savez-vous qui peut en bénéficier ? (Oui, assez précisément / Oui, mais approximativement / Non) » . Un point est attribué à chaque enquêté s'il a entendu parler de la prestation, et deux points sont attribués s'il affirme en identifier les bénéficiaires.

Lecture • Interrogés sur leur connaissance des prestations sociales, les hommes obtiennent un score moyen inférieur de 0,5 point au score moyen général (10,6).

Champ • Résidents de France métropolitaine (18 ans ou plus) ne connaissant pas l'allocation fictive, dite « allocation versée à des personnes victimes d'isolement social », l'ALIS (87 % de l'échantillon).

Source • Baromètre d'opinion de la DREES, 2014.

Au contraire, les allocations familiales, universelles, sont les aides pour lesquelles le niveau de vie entraîne le moins de différences de connaissance dans la population. L'effet de proximité entre la prestation et le public visé se manifeste toutefois à travers l'âge et la présence ou non d'enfants à charge. Les 18-29 ans sont nettement moins nombreux à connaître les bénéficiaires de ces allocations que les 30-39 ans (54 % contre 77 %), âges auxquels la présence d'enfants à charge au sein du foyer est plus fréquente.

Probablement parce que de nombreuses tâches administratives leur sont déléguées par leurs proches, les aidants d'une personne en perte d'autonomie ont une bien meilleure connaissance de l'APA que les non-aidants (écart de 12 points de pourcentage). Cette prise en charge par l'entourage de la personne dépendante contribuerait aussi à expliquer que la

probabilité d'identifier les bénéficiaires de l'ASPA et de l'APA augmente jusqu'à la tranche d'âges des 60-69 ans.

Une méconnaissance des critères de l'éligibilité au RSA même parmi les bénéficiaires

Le niveau d'information est donc plus fort parmi les populations ciblées par les prestations. Pour autant, cette connaissance demeure restreinte à une fraction d'entre elles, y compris parmi les bénéficiaires de ces aides. Près d'un titulaire du RSA sur cinq déclare ne pas savoir du tout ou pas très bien à qui cette prestation est destinée ; c'est aussi le cas de plus d'un quart des bénéficiaires des AL, et d'une part encore plus élevée de ceux qui perçoivent l'AAH ou l'APA.

La méconnaissance s'accroît lorsqu'on examine le cas des populations socialement proches de celles ciblées par les

prestations. Parmi les 20 % de la population ayant les niveaux de vie les plus faibles, seule une personne sur trois sait qui peut bénéficier de la PPE, et six sur dix qui a droit au RSA ou à la CMU-C. Seuls 38 % des ouvriers savent précisément qui peut recevoir la PPE, un chiffre qui tombe à 8 % pour l'ACS.

Enfin, moins d'une personne sur deux subissant une limitation d'activité⁵ ne sait pas précisément qui peut bénéficier de l'AAH. C'est aussi le cas des deux tiers des 60-69 ans (trois quarts des 70 ans ou plus) à propos de l'APA, et d'une grande majorité des aidants (68 %).

Le déficit d'information constitue donc probablement une cause majeure de non-recours, mais ce n'est pas le seul facteur en jeu. Les taux de non-recours à la CMU-C et plus encore au RSA sont élevés, toutefois ces prestations sont largement connues de la population. ■

•••
5. Enquêtés « fortement » ou « pas fortement » limités « dans les activités que font les gens habituellement ».

➔ POUR EN SAVOIR PLUS

- **Hoibian S.**, *et al.*, 2014, « Soutien à la fonction parentale, connaissance des dispositifs et perception de la CAF. État de l'opinion en 2014 », *Collection des rapports*, CREDOC, n° 310, septembre.
- **Lelièvre M.**, 2015, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2015*, coll. Études et Statistiques, DREES.
- **Bonnefoy V.**, *et al.*, 2008, « La prime pour l'emploi, redistribution et incitation à l'emploi », *Dossiers Solidarité Santé*, n° 5.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur
www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution
drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384